

04468

MÍSSÍON D'AMÉNAGEMENT DU SÉNÉGAL

BLOC RIZICOLE DE RICHARD-TOLL

SOUS-DOSSIER - A

ÉVOLUTION DU PROJET

Introduction

04468

GOUVERNEMENT GENERAL DE L'A.O.F.

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

MISSION D'AMENAGEMENT DU SENEGAL

-:~::~-

MISSION D'AMENAGEMENT DU SENEGAL
BLOC RIZICOLE DE RICHARD-TOLL

REEVALUATION AU 1ER JUILLET 1951

SOUS-DOSSIER A

EVOLUTION DES PROJETS

Le projet de 1949 prévoyait la création :

- d'un casier expérimental autonome de 600 ha, comportant ses terres, son système de canaux et drains, sa station de pompage, ses ateliers et hangars, sa rizerie, ses logements, et
- d'un casier d'exploitation de 5.400 ha environ, disposant également de toutes les installations industrielles et récréatives nécessaires à son fonctionnement.

Ce projet, très complet, prévoyait tous les ouvrages indispensables et, à aucun moment depuis lors, il n'est apparu utile d'en soustraire ou d'y ajouter une installation quelconque.

Les quelques modifications apportées n'ont touché qu'à la conception de certains ouvrages, qu'il a été jugé nécessaire de remanier.

- soit à la suite du murissement de l'expérience du casier de 600 ha; taux d'irrigation, planage.

- soit à la suite de l'approfondissement des recherches : superficie du casier d'exploitation, qui sera plus proche de 7.000 ha que de 5.400 ha, tout en restant dans le cadre délimité en 1949.

Nous donnerons ci-après quelques précisions sur ces modifications.

.../...

SUPERFICIE DU CASIER .-

A la suite des reconnaissances pédologiques et topographiques effectuées en 1946/47, il avait été admis que 50 % environ des terrains avoisinant RICHARD-TOLL étaient, soit stériles, soit trop mouvementés, pour permettre la culture irriguée du riz. En conséquence, une superficie double de celle du casier projeté, soit 12.000 ha, avait été immatriculée.

Or, les études plus poussées de ces dernières années ont montré qu'à l'intérieur de ces terrains immatriculés c'est en réalité une superficie de 7.500 ha environ (le casier de 600 ha y inclus) qui pourrait être irriguée sans que l'importance des installations centrales soit modifiée.

De plus, ces 1.500 ha supplémentaires n'étant pas d'un seul tenant, mais étant répartis au milieu des parcelles du projet primitif, leur prix de revient à l'hectare est de beaucoup inférieur à celui des premiers 6.000 ha et il a été décidé de les aménager.

La superficie du casier de 5.400 ha sera ainsi voisine de 7.000 hectares.

DONNEES DE BASE DU PROJET .-

Les modifications intervenues dans les données de base du projet proviennent des causes suivantes :

- décision prise, dès 1949 d'ailleurs, d'effectuer le planage des parcelles dont la pente dépasse 5 cm pour 100 m., dans le but d'empêcher, par un réglage précis du niveau d'eau, la prolifération des mauvaises herbes.
- décision prise de semer de plus en plus tôt dans la saison, à une époque de sécheresse plus accentuée ce qui entraîne une consommation d'eau plus élevée, afin d'allonger le plus possible la période de semis et réduire ainsi le module de mise en eau et par suite la puissance des stations de pompage.
- décision prise à la suite de l'expérience passée, de conseils de nombreuses personnalités et d'un voyage d'information en Camargue, d'approfondir et de resserrer considérablement le réseau de drainage (ce qui exige un débit encore plus grand) dans le but de dessaler les terrains à forte teneur en sel et d'empêcher la remontée de la nappe phréatique, très salée, jusqu'à la couche fertile.

Les conséquences de ces décisions sont doubles :

- d'abord le volume de terrassement est considérablement accru, ce qui nous oblige à passer un nouveau marché de la même importance que le précédent, mais pour lequel nous avons réussi à obtenir des prix plus avantageux.

- ensuite les quantités d'eau mises en jeu sont augmentées, ce qui nous oblige à accroître la puissance de pompage.

Nous avons cependant réussi à tenir le nouveau programme sans rien changer à la station primitive, grâce à l'allongement de la période des semis qui nous a permis de maintenir le module de mise en eau à une valeur réduite.

Les nouveaux taux d'irrigation deviennent en effet :

Débit de mise en eau : Environ 2,7 au lieu de 2,5 litres par hectare et par seconde lors de la mise en eau des parcelles, répartie sur 45 jours et non plus sur 27.

Débit d'entretien : Environ 2,5 au lieu de 1,5 litres par hectare et par seconde pendant toute la durée du cycle végétatif.

Débit de drainage : Environ 0,8 au lieu de 0,2 litre par hectare et par seconde.

Stations de pompage -

Le débit global d'irrigation nécessaire, en pointe, pour le casier d'exploitation de 7.000 hectares, compte-tenu du fait que chaque année un cinquième des terres sera laissé en jachère, est ainsi de 15 m³/sec. et le débit global de drainage de 4,5 m³/sec.

Or la station de pompage initialement prévue dispose de 4 pompes de 4 m³/sec et peut donc assurer un débit de 16 m³/sec.

Cependant la marge de sécurité ainsi laissée est un peu faible et il faut une station de secours. La station de relevage prévue, grâce aux dispositifs adoptés, pourra remplir parfaitement cet office, car :

- d'une part, la période critique de la station de pompage ne dure qu'un mois, l'arrivée de la crue permettant ensuite, par le relèvement du niveau d'aspiration, d'accroître le débit des pompes et
- d'autre part, cette période critique coïncide avec le creux de la saison de relevage, le débit à évacuer n'atteignant sa pleine valeur que lorsque toutes les parcelles sont en eau, soit au bout de 45 jours.

ainsi

Nous avons réduit au maximum les conséquences financières des modifications apportées.

.../...

Conséquences financières -

Les conséquences financières de ces principales modifications sont :

- Accroissement des dépenses d'investissements	280 millions
- Accroissement des dépenses d'exploitation	20 millions
(Remboursement des investissements	(10 millions
dont (Entretien et frais d'exploitation	(10 millions
- Accroissement des recettes	85 millions

Ces chiffres ont été arrêtés après une année d'études et de recherches. Ils montrent que l'opération est rentable. Comme elle est de plus indispensable, nous avons lancé sa réalisation.

°
° °

L'on trouvera ci-joint, dans la note sur la M.A.S de M. Delisle, un exposé sur le projet initial et dans notre étude l'avant-projet tel qu'il est établi en Février 1952.

L'on y trouvera également une discussion approfondie des besoins de la plante riz et des raisons qui nous ont amenés à réaliser les modifications citées ci-dessus.

l'Ingénieur Principal, Chef d'Arrondissement
de la M.A.S.

Saint-Louis, le

I. TCHEREPENNIKOFF